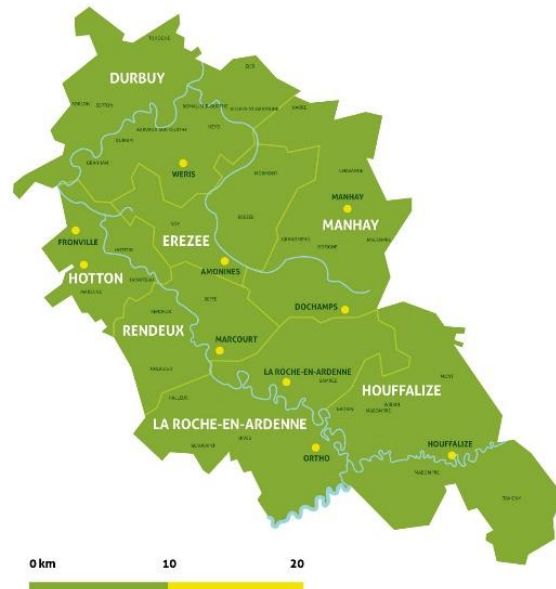


L'opération RénovEnergie est lancée par les 7 communes partenaires du GAL Pays de l'Ourthe.

2 volets

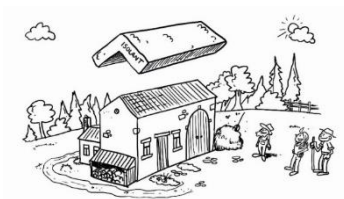
1. Proposer un **service d'accompagnement gratuit** à la rénovation énergétique pour les habitants, commerces et petites entreprises. Les travaux sont financés par les économies réalisées.
2. **Former un groupement d'entreprises** spécialisé dans la rénovation énergétique durable avec les entreprises locales.



Le GAL Pays de l'Ourthe travaille avec deux experts en rénovation énergétique :
Daniel Comblin 0470 07 29 35 et Thierry Laureys 0472 34 36 52.
N'hésitez pas à les contacter pour des renseignements complémentaires

VOLET 1 : Service d'accompagnement pour les habitants

L'opération RénovEnergie.be aide les habitants et leur permet d'économiser jusqu'à 500€* par an dès la première année. Cette opération vise l'autofinancement des travaux qui sont donc financés par les économies réalisées.



*Estimation sur base des dépenses moyennes d'un ménage : 960€ d'électricité et 1.800€ de chauffage

EXEMPLE

Travaux	Investissements	Primes & Déduction fiscale	Investissement net total	Economies annuelles après travaux	En énergie (KWh)	En euros
Isolation du toit 100 m ²	6.360 €	3.408 €	2.952 €	Isolation du toit (26%)	6500	390 €
Chaudière à condensation	6.000 €	200 €	5.800 €	Chaudière à condensation (10%)	1850	225 €
Photovoltaïque	6.360 €	- €	6.360 €	Photovoltaïque (4 kWc)	3900	912 €
Totaux	18.720 €	3.608 €	15.112 €	Total		1.527 €

Financement
Prêt à **0%** durant 15ans → **1007€ /an**
Soit 84€ /mois

Gains annuels après travaux =
Economies - Financement
Soit 1.527€ - 1007€ = **520€**

EXEMPLE

C'est un accompagnement personnalisé et gratuit :

- Gratuit car il est subventionné par votre commune et le GAL Pays de l'Ourthe.
- Personnalisé ce qui signifie que l'accompagnement tient compte de vos consommations d'énergie, de votre habitation et de votre situation financière.

Voici la description des étapes de l'accompagnement :

Avant les travaux :

- 1. Notre expert réalise un audit/scan de votre maison**
 - a. Analyse de l'enveloppe (niveau d'isolation)
 - b. Analyse des systèmes de chauffage et d'électricité
 - c. Analyse des consommations d'énergie
 - d. Propositions d'amélioration et évaluation financière

RénovEnergie , comment ça marche

nt aux

- a. Les entreprises vont chez vous pour établir leur devis
- b. Vous recevez vos devis
- c. Vous nous appelez pour réaliser la réunion d'aide à la décision

- 3. Réunion d'aide à la décision chez vous**

- a. Analyse des devis reçus
 - b. Cerner le montant total des investissements
 - c. Cerner le total des aides publiques accessibles
 - d. Cerner les économies d'énergie envisageables
 - e. Dégager le / les types d'autofinancement le/les plus appropriés
 - f. Dégager les démarches administratives à réaliser
 - g. Aides publiques
 - h. Demande de financement
4. **Vous réalisez les démarches administratives** pour lesquelles vous pouvez demander une aide. Le GAL Pays de l'Ourthe vous informera comment bénéficier de cette aide
- i. Prêt ecopack + primes.
 - ii. Prêt bancaire
 - b. Après accord prêt, vous signez les devis
 - c. Vous nous envoyez une copie des devis signés
 - d. Nous vous remboursons la caution de 80 €
 - e. Vous nous informez des dates de votre chantier
 - f. Nous venons faire un suivi ou un reportage / témoignage si vous êtes d'accord.
5. **Durant les travaux :** notre expert visite le chantier pour vérifier la qualité de travaux et vous aide en cas de problème éventuel.

RénovEnergie, comment en bénéficier ?

1. **Vous remplissez votre déclaration d'intérêt** en pièce-jointe
 - a. Vous envoyez ce document à Thierry Laureys thierry.laureys@endelocal.be et Daniel Comblin daniel.comblin@skynet.be
2. **Vous versez une caution de 80 €** qui vous sera remboursée à la signature des devis
3. **Nous prenons RDV par téléphone** pour réaliser l'audit/scan de votre bâtiment

RénovEnergie, pour quels travaux ?

1. Isolation thermique : toit – murs – sol
2. Remplacement vitrages ou Châssis
3. Remplacement Chauffage :
 - a. Condensation gaz/fuel ou Biomasse
4. Pompe-à-chaaleur
5. Rénovation Eclairage → LED
6. Energies renouvelables

a. Solaire photovoltaïque

VOLET 2 : Création d'un groupement d'entreprises

Cette opération aura **des retombées économiques locales** car elle intègre la création d'un groupement d'entreprises locales pour effectuer les travaux dits à caractère « durable ». Cette sélection permettra de garantir un haut niveau de qualité des travaux.

Les travaux concernent :

- la déperdition de chaleur : isolation et remplacement de châssis,
- le système de chauffage (chaudière plus performante, pompe à chaleur,..)
- la production d'énergie renouvelable avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques de haute qualité.

Les entreprises locales seront invitées à une soirée d'information et ensuite à déposer un dossier de candidature pour participer au groupement d'entreprises. Le jury de sélection est composé de représentants indépendants comme le Centre Scientifique et Technique de la construction, le Cluster éco-construction, la Confédération Construction Wallone, etc...

Qui sont nos experts RénovEnergie.be?

Spécialistes en matière de développement durable, Thierry Laureys et Daniel Comblin ont mis au point cette méthode d'accompagnement innovante.

RénovEnergie a déjà été « expérimentée » avec succès à Gembloux en 2017.

Bilan RénovEnergie.be sur Gembloux en 2017

- **18 entreprises sélectionnées dans les différentes filières de travaux**
- **62 candidats rénovateurs ont rempli une déclaration d'intérêt**
- **48 candidats rénovateurs ont effectué des travaux pour un montant total de 805.957€**
- **En termes d'économie d'énergie : - 36 % en chauffage, -54 % en électricité et des réductions en tonnes de CO₂ de 39%**

Vu le premier succès, la ville de Gembloux a décidé de reconduire cette opération pour l'année 2018.

N'hésitez pas contacter nos experts, ils se feront un plaisir de répondre à vos questions :

Thierry Laureys 0472/34 .36.52 et Daniel Comblin 0470/07.29.35



Lors des séances d'information, Gérard Graisse de la Cellule de Développement Durable, complètera la présentation de nos experts en expliquant **l'aide apportée par la Province en matière de suivi du [prêt ECOPACK 0 %](#)**.

Nos partenaires RenovEnergie.be : Famenne-Energie, la Cellule de Développement Durable de la Province de Luxembourg et le Guichet Energie de Marche e/F.

L'accompagnement « RenovEnergie.be » est GRATUIT car il est subventionné par les 7 communes et le GAL Pays de l'Ourthe.

C'est une opération réalisée dans le cadre de la Convention des Maires et constitue une des actions du Plan d'Actions pour le Développement Durable et le Climat (PAEDC). En effet, RenovEnergie.be répond concrètement à la réalisation des fiches-actions liées aux performances énergétiques du secteur de logement privé.

Plus d'infos ? Nathalie Malmédier, GAL Pays de l'Ourthe 084/37 86- 41 – n.malmedier@paysourthe.be

GAL
Pays de
l'Ourthe

PEP'S Lux
L'énergie en + !

www.paysourthe.be

Encore un projet du GAL Pays de l'Ourthe !

Avec le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



Avec le soutien de
Wallonie